Produits de cacao et de chocolat destinés à l'alimentation humaine

1996/0112(COD) - 15/03/2000 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant le rapport de M. Paul LANNOYE (Verts/ALE, B), le Parlement européen a approuvé la position commune. Il a rejeté les amendements déposés visant à rétablir la position du Parlement en première lecture. En revanche, il a adopté un amendement demandant que, dans l'intérêt de la population des pays en voie de développement, la Commission examine le soutien que la Communauté peut apporter en ce qui concerne le beurre de cacao et d'autres matières végétales en promouvant le commerce équitable notamment. Á noter que le Parlement a rejeté l'amendement de la commission de l'environnement demandant que les matières grasses végétales de substitution ne soient pas obtenues par le génie génétique.